

Politique relative aux activités controversées



# Une partie de la politique et de la méthodologie d'investissement socialement responsable de CapitalatWork implique la gestion d'activités et secteurs controversés.

Vous trouverez ci-dessous une description détaillée de la manière dont ces questions spécifiques sont traitées.

Cette politique s'applique aux instruments financiers de CapitalatWork classifiés article 8 selon le règlement SFDR 2019/2088.

# Le Pacte mondial de l'ONU

Le Pacte mondial de l'ONU est une initiative des Nations Unies qui encourage les entreprises du monde entier à adopter et à promouvoir des politiques durables et socialement responsables. L'initiative encourage également les participants à rendre compte de la mise en œuvre de leurs politiques et des bonnes pratiques répandues dans tous les secteurs. Lancées en 2000, les principales lignes directrices suivent 10 principes (énumérés plus loin dans le présent document) qui servent de base pour assumer les responsabilités fondamentales reposant sur les droits de l'homme, les droits du travail, l'environnement et la lutte contre la corruption.

Pour CapitalatWork, il est essentiel notamment que les entreprises dans lesquelles nous investissons ne représentent aucune menace pour les sujets mentionnés ci-dessus. Nous excluons donc celles qui enfreignent, de quelque manière que ce soit, l'un des 10 principes définis par l'initiative du Pacte mondial.

#### **Droits de l'homme**

- **Principe 1:** les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'homme ; et
- **Principe 2:** à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme.

## Normes du travail

- **Principe 3 :** les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- Principe 4 : l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- Principe 5: l'abolition effective du travail des enfants ; et
- **Principe 6 :** l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

#### **Environnement**

- **Principe 7 :** les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- Principe 8 : entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière
- **Principe 9:** favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

# **Lutte contre la corruption**

**Principe 10 :** les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

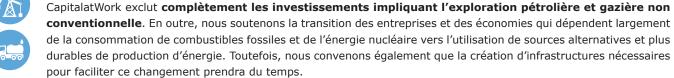


# **Activités controversées**

CapitalatWork souhaite limiter ses investissements dans des sociétés actives ou impliquées dans des secteurs que nous jugeons inadéquats. Plusieurs secteurs sont particulièrement connus pour les torts qu'ils ont causés aux individus ou à l'environnement, et les soutenir n'aurait pas de sens pour nous. Cependant, nous nous rendons compte que certaines nations et populations dépendent de ces activités, et nous encourageons l'établissement de politiques adéquates comme moyen nécessaire pour prévenir d'autres dommages physiques ou moraux.



# Exploration gazière et pétrolière dans l'Arctique, sables pétrolifères et schiste bitumeux :





#### Pétrole et gaz conventionnels :

Les développements futurs de notre économie étant encore très dépendants des énergies fossiles, nous pensons qu'être impliqué dans la transition énergétique a plus de sens que d'exclure aveuglément le secteur. Les géants du pétrole et du gaz qui font part de leur intention de se tourner vers des énergies plus propres seront les gagnants à long terme. CapitalatWork exclut donc les entreprises impliquées dans le pétrole et le gaz conventionnels si elles ne répondent pas aux deux critères suivants :

- Avoir un objectif Science Based Targets initiative (SBTi) fixé bien en dessous de 2°C ou 1,5°C, ou avoir un engagement SBTi "Business Ambition for 1.5°C".
- Avoir moins de 5 % de ses revenus d'activités liées au pétrole et au gaz.



#### Production d'électricité:

CapitalatWork exclut les investissements dans des sociétés de services publics qui n'agissent pas conformément aux objectifs de l'accord de Paris ou au scénario d'une baisse de 2 degrés des températures. Par conséquent, nous excluons les sociétés qui tirent 50% ou plus de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité avec une intensité carbone supérieure à 100g CO<sub>2</sub>/kWh



(Production d'électricité et pétrole et gaz conventionnels : entreprises non alignées)

Dans le cas particulier où une entreprise active dans la production d'électricité ou dans le pétrole et le gaz conventionnels ne respecte pas notre politique, mais figure dans un portefeuille intégrant notre politique d'ISR, nous avons mis au point les lignes directrices suivantes :

- Les sociétés non alignées ne peuvent pas représenter plus de 5 % de l'ensemble du portefeuille.
- Les sociétés non alignées doivent figurer parmi les 25 % d'entreprises les meilleures de leur groupe de pairs en termes de transition énergétique.



#### Nucléaire:

CapitalatWork exclut les investissements dans des sociétés liées au nucléaire en raison des controverses importantes associées au secteur. En conséquence, CapitalatWork exclut les entreprises impliquées dans :

- La production d'énergie nucléaire : restriction totale sur la génération de chiffre d'affaires provenant de ces activités.
- La distribution d'énergie nucléaire : restriction totale sur la génération de chiffre d'affaires provenant de ces activités.
- La fourniture de produits et services de soutien aux clients dans la production ou la distribution d'énergie nucléaire : restriction au-dessus de 5 % du chiffre d'affaires.



## **Charbon thermique:**

CapitalatWork exclut les investissements dans les entreprises liées au charbon thermique en raison de la nature non durable et extrêmement polluante du secteur. En conséquence, CapitalatWork exclut les entreprises impliquées dans :

- L'extraction de charbon thermique : restriction totale sur la génération de chiffre d'affaires provenant de ces activités.
- La production électrique avec du charbon thermique : restriction au-dessus de 1 % du chiffre d'affaires.



#### **Armes controversées:**

Les armes controversées sont définies comme des armes illégales – leur production et leur utilisation étant interdites par des instruments juridiques internationaux – ou considérées comme particulièrement controversées en raison de leurs effets indiscriminés (pas de distinction entre civils et combattants) et des dommages disproportionnés qu'elles causent. Sur la base de la définition ci-dessus et de la liste des armes controversées de la BEAMA (armes nucléaires, armes biologiques, armes chimiques, fragments non détectables, armes à laser aveuglantes, mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes incendiaires et munitions à uranium appauvri), CapitalatWork exclut totalement les entreprises impliquées directement et indirectement dans ces activités.







#### **Contrats militaires:**

La divulgation des entreprises impliquées dans la production ou la distribution de produits liés aux armes tend à être opaque. En conséquence, CapitalatWork exclut les entreprises impliquées dans :

- La production, la distribution ou la propriété d'armes et de produits liés aux armes : restriction au-dessus de 5 % du chiffre d'affaires.
- La production, la distribution ou la propriété de produits non liés aux armes : restriction au-dessus de 10 % du chiffre d'affaires.



#### **Armes légères:**

Les entreprises sont exclues si la fabrication et la vente d'armes d'assaut à des clients civils, la fabrication et la vente d'armes légères à des militaires ou à des forces de l'ordre, la fabrication et la vente de composants clés d'armes légères ou la fabrication et la vente d'armes légères (hors armes d'assaut) à des clients civils représente plus de 5 % des revenus de la société.



# Tabac:

Les produits du tabac se sont révélés extrêmement nocifs pour les utilisateurs, leur entourage et l'environnement en raison de l'utilisation de produits non biodégradables. Comme les produits du tabac sont vendus dans la grande distribution, nous ne pouvons pas limiter les investissements dans toute leur chaîne d'approvisionnement. CapitalatWork exclut donc les investissements dans les entreprises impliquées dans :

- La production de tabac : restriction totale sur la génération de chiffre d'affaires provenant de ces activités.
- La fourniture de produits et services liés au tabac : restriction au-dessus de 5 % du chiffre d'affaires.
- La vente au détail de (produits du) tabac : restriction au-dessus de 15 % du chiffre d'affaires.



# **Pornographie**

L'industrie de la pornographie présente un fort potentiel d'abus et de manipulation de l'être humain. Par conséquent, CapitalatWork exclut les investissements dans des entreprises impliquées dans :

- La production de contenu pornographique : restriction totale sur la génération de chiffre d'affaires provenant de ces activités.
- La distribution de contenu pornographique : restriction au-dessus de 10 % du chiffre d'affaires.



# Boissons alcoolisées et jeux d'argent :



Bien que nous comprenions que ces produits/services aient une réputation négative par nature, nous pensons que pour juger adéquatement ces industries, il importe de s'intéresser à la gestion de la prévention des risques. Une majorité des clients du secteur utilisent ces produits et services de manière récréative (sans abus) et ne subissent donc pas de dommages directs. C'est par la mise en œuvre de politiques visant à empêcher l'exagération que ces entreprises pourront réduire les abus et donc les résultats négatifs. Plus spécifiquement, ces entreprises avertissent-elles suffisamment leurs clients des dangers ou des effets secondaires négatifs de leurs produits ? Leur communication est-elle claire et bien définie ? Nous passons au crible les différentes politiques et les produits alternatifs présents sur le marché pour déterminer s'ils sont suffisamment satisfaisants pour inclure ou pas les entreprises.



La présente politique sur les activités controversées est notre façon de promouvoir un comportement d'entreprise juste tout en poursuivant notre objectif principal de création de valeur. Nous améliorerons en permanence notre transparence grâce à différents processus de suivi et de reporting afin de tenir nos clients informés de nos développements. Nous reconnaissons que le monde financier évolue et que notre politique sur les activités controversées devra être mise à jour au fil du temps pour refléter nos opinions changeantes.

La direction de CapitalatWork



**Disclaimer :** le présent document est fourni à titre d'information uniquement et ne constitue pas une offre de produits ou de services, une proposition ou une incitation à effectuer un investissement ou une sollicitation pour l'achat ou la vente de titres ou de tout autre produit de gestion ou d'investissement. Certains produits décrits dans le présent document peuvent faire l'objet de restrictions concernant certaines personnes ou dans certains pays. Nous vous suggérons de contacter CapitalatWork Foyer Group pour obtenir de plus amples informations. Les résultats d'investissement décrits dans le présent document sont historiques et ne peuvent en aucun cas prédire ou influencer les résultats futurs. Toute participation aux marchés financiers comporte un risque. CapitalatWork Foyer Group ne peut être tenu pour responsable de toute utilisation de ces informations et des conséquences qui pourraient en résulter, notamment quant aux décisions ou aux actions prises sur la base de ces informations. CapitalatWork Foyer Group est une société contrôlée par la CSSF (Commission de Surveillance du Secteur Financier) au Grand-Duché de Luxembourg. Ses filiales sont suivies respectivement par la FSMA (Autorité des services et marchés financiers) en Belgique et sa succursale l'AFM aux Pays-Bas.